

ARRETE MUNICIPAL**Portant restriction de circulation pour cause de pose de réseau fibre optique**

Le maire de la commune Plachy-Buyon (Somme)
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière

CONSIDERANT la demande de l'entreprise R LITTORAL TP en vue du terrassement et de la pose de PEHD fibre optique en accotement et trottoir sur la rue des clabaudois;

Dans un souci de sécurité pour les usagers de la voie publique et pour le personnel intervenant sur le chantier,

ARRETE

ARTICLE 1er : la circulation sera restreinte sur la portion en travaux de la rue des clabaudois à Plachy-Buyon :

Du 2 juillet 2015 jusqu'au 2 août 2015
du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00,

ARTICLE 2 : L'entreprise R LITTORAL TP s'engage à mettre en place toute la pré signalisation et la signalisation réglementaire nécessaire concernant les chantiers fixes temporaires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU et monsieur le Garde champêtre territorial de PLACHY-BUYON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Saint Sauflieu
- Monsieur le garde champêtre territorial

Fait à Plachy-Buyon, le 2 juillet 2015

Le maire,
Lionel NORMAND

